

Finances

REF : DAF2013012

Signataire : HD

Séance du Conseil Municipal du 11/04/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Approbation du fonds de concours attribué par la Communauté d'agglomération Plaine Commune pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve pour l'année 2013

EXPOSE :

Le cadre juridique des fonds de concours a été modifié par la loi du 13 août 2004 codifiée à l'article L.5216-5-VI du Code général des collectivités territoriales.

Les conseils municipaux doivent exprimer leur accord sur le versement d'un fonds de concours par une communauté d'agglomération.

De plus, le « montant total des fonds de concours ne peut excéder désormais la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds ».

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le versement d'un fonds de concours de 317 750 € par Plaine Commune pour le fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional Aubervilliers-La Courneuve au titre de l'année 2013. Le montant de ce fonds de concours est constant depuis 2010.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2013012

Signataire : HD

OBJET : Approbation du fonds de concours attribué par la Communauté d'agglomération Plaine Commune pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve pour l'année 2013

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-VI ;

Vu le budget communal ;

Considérant que le Conservatoire à Rayonnement Régional Aubervilliers – La Courneuve accueille des élèves dont l'origine dépasse le territoire communal et présent à ce titre un intérêt communautaire,

A l'unanimité

DELIBERE :

ACCEPTE le fonds de concours de 317 750 € attribué par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune pour le financement des dépenses de fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers – La Courneuve au titre de l'exercice 2013.

DIT que la recette sera inscrite au budget 2013 sur l'imputation suivante :

| service | chapitre | article | fonction | code action |
|---------|----------|---------|----------|-------------|
| 705 | 74 | 74751 | 311 | PLAINECO |

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 19/04/2013

Publié le 17/04/2013

Certifié exécutoire le : 19/04/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué